

CABINET - Bureau de la Communication Interministérielle

Nouméa, le mercredi 4 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISCUSSIONS SUR L'AVENIR DE LA SLN

S'agissant des discussions en cours pour préserver l'avenir de la SLN, et à la suite des annonces faites sur ce sujet par le Premier Ministre, le Haut-commissaire tient à apporter les précisions suivantes.

L'objectif de l'Etat est de permettre à la SLN de passer le cap de la crise conjoncturelle à laquelle elle est confrontée. Le Gouvernement de la République estime qu'il en va de l'intérêt général de la Nouvelle-Calédonie que les discussions engagées se déroulent sereinement.

C'est aussi pour assurer à la SLN des perspectives de long terme que le Premier Ministre s'est engagé fermement à garantir le montage financier de la centrale C.

L'Etat est convaincu que l'offre qu'il a faite à la STCPI, un prêt de 24 milliards de Francs CFP, est la meilleure option pour l'économie calédonienne : cette offre permet de donner à la SLN une visibilité sur 2 ans, durée réaliste pour que le plan d'économies de la société permette le retour à l'équilibre. Il salue plus particulièrement le sens des responsabilités des salariés de la SLN et de leurs organisations représentatives, tous engagés dans cette démarche difficile mais salutaire.

Le soutien conjoncturel massif, de court terme, que l'Etat propose d'apporter à la SLN, indispensable pour sa survie et sa pérennité, doit être dissocié des débats en cours entre les forces politiques et les institutions calédoniennes qui, s'ils sont légitimes en démocratie, relèvent toutefois du débat politique de long terme. En proposant son soutien conjoncturel à la SLN, l'Etat n'a pas entendu subordonner cet appui à une quelconque évolution des positions politiques de chacun.

Le plan de soutien proposé par le Premier Ministre, conçu par l'État en sa qualité d'actionnaire, n'a aucun effet sur la valeur juridique des Accords de Bercy/La Chapelle de 1999/2000, n'ajoute rien et ne retranche rien à leur contenu, en particulier à leurs dispositions qui prévoient l'entrée de la STCPI dans le capital d'Eramet et de la SLN, et qui définissent le pacte d'actionnaires de la SLN.

Comme convenu avec le Président de la province Nord, le Premier Ministre lui adressera avant la fin du mois un courrier confirmant la stricte dissociation entre l'indispensable plan de soutien conjoncturel à la SLN et les Accords conclus en 1999 et 2000.

Contact presse :

Bureau de la Communication Interministérielle 26 64 22 - 77 71 93

@: laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr

L'Etat souligne en outre que, afin d'éviter tout risque juridique de dilution de la participation de la STCPI dans la SLN en cas de mauvaise fortune prolongée, il a pris l'initiative de renoncer à demander tout nantissement des titres de la STCPI pour garantir son prêt, alors que tel est l'usage en pareil cas. Cette concession, très importante, a été consentie justement au nom du respect de la parole donnée en 1999 et 2000.

Tous les actionnaires de la SLN en ont reçu ces dernières années des dividendes conséquents, qui sont d'ailleurs significativement plus élevés que la quote-part de chacun d'entre eux dans le plan d'aide proposé par le Premier Ministre. Il n'est pas injuste que ces actionnaires accompagnent, par leur contribution, les efforts faits par les salariés de la SLN pour préserver l'avenir de la société.